



Bulletin municipal

Municipalité de Lac-des-Aigles Volume 16 Numéro 1 Mars 2024

73, rue Principale C.P. 69, Lac-des-Aigles (Québec) G0K 1V0

Téléphone : (418) 779-2300 Télécopieur : (418) 779-3024

Courriel : info@lacadesaigles.ca



MOT DU MAIRE

Bonjour à tous !

Le printemps est tout proche et comme je vous ai expliqué à quelques reprises, l'enregistrement et le nettoyage de toutes les embarcations nautiques pour protéger notre Lac seront obligatoires. Vous retrouverez plus loin les grandes lignes de ce nouveau règlement Témiscouatain. Pour plus de détails vous pouvez aussi passer au bureau municipal.

En parlant de règlement, je voudrais vous rappeler que tous les chiens doivent être enregistrés à chaque année et avoir leur médaille à leur cou. Ceux-ci doivent aussi en tout temps être sous surveillance et tenus en laisse. Petit rappel des amendes sont prévues à ce règlement.

Plusieurs citoyens me parlent des impacts du manque d'un poste d'essence dans notre municipalité, oui je comprends ! Ça fait maintenant plus de deux ans que ce service n'est plus disponible.

Vous savez peut-être que le code municipal ne permet pas à une municipalité de posséder et d'opérer un poste d'essence. Cependant, une municipalité peut subventionner un organisme à but non lucratif qui pourrait être porteur d'un tel projet. Si un organisme du milieu lève la main et pense à réaliser un projet de nouveau poste d'essence, la municipalité et tous ses citoyens auront à se questionner sur l'implication financière de la municipalité pour la réalisation du projet.

Il est évident après quelques analyses préliminaires qu'une OBNL seule ne peut y arriver sans support financier important. Si la situation se présente votre conseil analysera le projet et évaluera si une consultation citoyenne est requise pour prendre position. Donc à suivre ! En attendant n'hésitez pas à me faire part de vos commentaires et suggestions sur ce sujet.

Pour terminer ces quelques lignes, j'aimerais remercier Matthieu Roy qui a accepté de prendre en charge le centre de Loisirs Diane Roy pour cet hiver, nous avons eu plusieurs activités d'organiser même si la saison a été plus difficile côté météo.

Pierre Bossé
Maire

Prochaines parutions du Bulletin

- Été 2024
- Automne 2024
- Hiver 2024
- Printemps 2025

Date limite de remise des articles

- 12 juin 2024
- 10 septembre 2024
- 11 décembre 2024
- 12 mars 2025

Table des matières

Mot du maire	1
Avis public	2-3
Informations municipales	4
Liste pompier officiels	5
Résolution	6-7
Correspondance, taxes	8
Médaille des pompiers	9
Demande aide aux commerces	9
Écologie	10
Sûreté du Québec	11
Éclipse solaire	12
Station Lavage de bateau	13-14
Ridt	15
Info Biblio 2023	16
Tirage dons volontaires	17
Club Âge d'Or	17
Conseils prévention incendie	18
Distribution Ardres	18
Remerciement tournoi pêche	19
Recette, nouvelle éducatrice	20
Parc Natur'Ailes, locaux	21
MDJ, nouveau-né	22
Calendrier des événements Horaire bureau municipal	23
Employés municipaux	24

QUÉBEC

Municipalité de Lac-des-Aigles

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale de la susdite municipalité, QUE : -
RÈGLEMENT D'EMPRUNT 208-24 - REMPLACANT LE RÈGLEMENT 203-23 est entré en vigueur le 12-02-2024

RÈGLEMENT # 208-24 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR FINANCER UNE CONTRIBUTION VERSÉE À HYDRO-QUÉBEC POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE PROLONGEMENT DU RÉSEAU SUR LE CHEMIN PELLETIER - REMPLACANT LE RÈGLEMENT 203-23

ATTENDU QUE la municipalité a signé l'entente de réalisation de travaux majeurs (excluant l'alimentation souterraine) avec Hydro-Québec fixant les engagements des parties afin de répondre à la demande d'alimentation, pour le projet de développement au chemin Pelletier qui vise l'alimentation de plusieurs installations électriques permanentes, selon l'Entente d'Évaluation pour travaux majeurs ;

ATTENDU QUE le coût des branchements à Hydro-Québec incluant frais incidents, imprévus totalise des investissements à réaliser de 121 013.95 \$ taxes incluses et au net 110 502 \$;

Le Ministère des Affaires municipales a approuvé notre règlement le 9 février 2024.

Le Règlement 208-24 est entré en vigueur et peut être consulté au bureau municipal.

Donné à Lac-des-Aigles, ce douzième jour du mois de février deux mil vingt-quatre.

Francine Beaulieu
Directrice générale

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de Lac-des-Aigles

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale de la susdite municipalité, QUE : -
RÈGLEMENT D'EMPRUNT 209-24 - est entré en vigueur le 28-02-2024

En voici quelques extraits :

RÈGLEMENT D'EMPRUNT 209-24 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR FINANCER L'ACHAT D'UNE NIVELEUSE USAGÉE

ATTENDU QUE la municipalité désire faire l'achat d'une niveleuse usagée au coût de 98 000 \$ + 4 900 \$ + 9775.50 \$ = 112 675.50 \$ au net à 102 887.75 \$

ATTENDU QUE le coût d'achat incluant frais incidents, imprévus totalise des investissements à réaliser de 129 576.82 \$ taxes incluses et au net 118 321 \$;

ARTICLE 3 : DÉPENSES AUTORISÉES

Le conseil décrète une dépense de 118 321 \$, taxes au net, les frais techniques, les frais d'administration, les frais légaux, les frais de négociations de l'emprunt, les intérêts sur emprunt temporaire, le coût des travaux ainsi que les autres dépenses accessoires (frais de livraison, ..).

Le Ministère des Affaires municipales a approuvé notre règlement le 14 février 2024.

Le Règlement 209-24 est entré en vigueur et peut être consulté au bureau municipal.

Donné à Lac-des-Aigles, ce vingt-huitième jour du mois de février deux mil vingt-quatre.

Francine Beaulieu
Directrice générale

AVIS PUBLIC

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT # 210-24 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 122-14 ET SES AMENDEMENTS DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-AIGLES – ÎLOTS DE CHALEUR

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée :

Que le conseil municipal, suite à l'adoption, par sa résolution 52-24 à sa séance régulière du 4 mars 2024, d'un projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme, tiendra une **consultation publique le mercredi, le 3 avril au 75 Principale à l'édifice municipal à 19 h** en conformité des dispositions de la *loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., C.a-19.1) ;

Qu'il soit visé par ce projet de règlement d'ajouter des éléments concernant **les îlots de chaleur** sur le territoire de la Municipalité de Lac-des-Aigles afin de répondre aux attentes gouvernementales introduites par le projet de loi 37.

Que le projet de règlement vise l'ensemble du territoire de la Municipalité de Lac-des-Aigles ;

Qu'au cours de cette consultation publique, le maire expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet peuvent le faire sur place, par écrit ou par courriel adressé à la Municipalité de Lac-des-Aigles ;

Que ce projet est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures d'ouverture que voici (8 h à midi, 13 h à 16 h du lundi au jeudi) ainsi que sur le site web de la municipalité : www.lacdesaigles.ca.

Donné à Lac-des-Aigles, ce 11^e jour du mois de mars 2024

Francine Beaulieu
Directrice générale et greffière-trésorière

INFORMATIONS MUNICIPALES

DÉCEMBRE 2023 – JANVIER – FÉVRIER 2024

RÉSO 274-23 REGROUPEMENT SUIVI DES NÉGOCIATIONS

Suite à la réception de l'avis de la ministre sur le regroupement, ou celle-ci nous demandait de négocier entre les parties d'ici le 14 décembre, plusieurs échanges ont eu lieu avec les DG des Basques, du Témiscouata, St-Guy et Lac-des-Aigles, la 1^{er} le 8 novembre, 2^e mardi le 21 novembre, le 3^e mardi le 28 novembre et à venir le 6 décembre. Beaucoup de règlements sont à modifier, urbanisme,... et ententes à réviser, quote-part, dossier éolien... tout a un coût. Et les démarches n'avancent pas vite. Pour nous aider à avancer dans ces négociations, l'avis et l'analyse par notre avocat sont nécessaires, à cet effet un budget + – (10,000\$ pour consultation de notre avocat pour supporter la fusion payable sur PAFIR)

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles mandate notre avocat Me Rino Soucy pour apporter son avis,... un budget de 5 000 \$ est affecté à ce dossier.

RÉSO 276-23 PREMIERS RÉPONDANTS – FACTURE DE LA FORMATION

5 pompiers ont suivi la formation Premiers répondants du CSSSI : Jonathan, Yves, Mélissa, Josée et Maxime.

Reçu facture du formateur Marc-Olivier Dionne pour la formation Premiers répondants de nos 5 pompiers. (Réso 111-23)

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles acquitte la facture à Marc-Olivier Dionne, pour la formation Premiers répondants du 17 et 18 novembre.

Et que celle-ci soit facturée au Centre de santé (CISSS)

RÉSO 279-23 EMPLOYÉ D'HIVER

Luc Caron, le 17 juillet 2023, comme employé aux travaux publics en probation 3 mois à 40 h / semaine selon l'échelle 1 en vigueur a obtenu sa Classe 3 pour conduire les véhicules de déneigement (lourds).

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles félicite M. Luc Caron pour sa réussite de l'obtention de sa Classe 3 en décembre 2023.

RÉSO 279-23 EMPLOYÉ D'HIVER – SUR APPEL

M. Daniel Bois serait disponible.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles engage M. Daniel Bois sur appel pour les chemins d'hiver aux conditions entendues avec notre contremaître.

RÉSO 280-23 EMPLOIS ÉTÉ 2024

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles mandate Mme Cindy Galant, assistante technique ou en son absence Mme Francine Beaulieu, directrice-générale pour faire la demande à Emploi Canada pour 2 animateurs (trices) Été 2024 et un employé saisonnier et qu'elle soit autorisée à signer tout document relatif à cette demande.

RÉSO 282-23 GARDERIE

Offre de Construction Étienne Leblanc-Breault, pour fabriquer de casiers supplémentaires (comme ceux existants) vu l'ajout d'une 2^e gardienne.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte l'offre de Construction Étienne Leblanc-Breault, pour fabriquer des casiers supplémentaires (comme ceux existants) vu l'ajout d'une 2^e gardienne.

RÉSO 285-23 RUE DU VALLON - NOM DU NOUVEAU CHEMIN

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles entame les démarches pour l'arpentage de la nouvelle rue du Développement industriel sur une partie des lots 6 349 248, 6 349 247 et 6 349 250,...

Et aussi les démarches pour que le nom de la nouvelle voie de circulation « rue du Vallon », soit autorisé par la Commission de toponymie, de fixer aussi les numéros civiques,

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LAC-DES-AIGLES
LISTE OFFICIELLE DES POMPIERS 2024 – ORDRE ALPHABÉTIQUE

CASERNE : 45

	Nom	Prénom	Fonction
1	Leblanc-Breault	Jonathan	Directeur du Service incendie (Chef pompier)
2	Caron	Yves	Capitaine (Officier)
3	Rioux	Éric	Lieutenant (pompier)
4	Beaulieu	Yves	Pompier
5	Bourgoin	Damien	Pompier
6	Caron	Luc	Pompier
7	Duchesne	Richard	Lieutenant - Officier
8	Labrie	Mélissa	Pompière
9	Leblanc-Breault	Étienne	Pompier
10	Mailloux	Valérie	Pompière
11	Malenfant	Manon	Pompier
12	Marquis	Maxime	Lieutenant - Officier
13	Morin	Gabriel	Pompier
14	Rodrigue	André-Bruno	Lieutenant -OSST - Officier
15	Rodrigue	Brandon	Pompier
16	Rodrigue	Brian	Pompier
17	Sirois	Josée	Pompière

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles officialise cette liste des pompiers pour l'année 2024.
 Cette liste comprend 17 pompiers.

RÉSO 12-24 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles nomme les personnes suivantes pour faire partie du comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Lac-des-Aigles pour l'année 2024, soient les suivantes.

- Siège numéro 1 : MM. Michel Dubé, conseiller municipal;
- Siège numéro 2 : Bertin Boutot, contribuable résident;
- Siège numéro 3 : Berthier Beaulieu, contribuable résident;
- Siège numéro 4 : Normand Beaulieu, contribuable résident;
- Siège numéro 5 : Josée Sirois, conseillère municipale

RÉSO 15-24 DEMANDE DE SUBVENTION - PROJET PARTICULIER D'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE – PPA-CE

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles demande une subvention pour 2024 de 30 000 \$ à Madame Amélie Dionne, députée, dans le cadre du budget discrétionnaire relié à un projet particulier d'amélioration du réseau routier municipal par circonscription électorale. PPA-CE

Le projet priorisé en 2024 par le biais de cette subvention sont des travaux de nettoyage des fossés du chemin et de la route du rang Bédard.

RÉSO 18-24 SEMAINE DE RELÂCHE

MRC Cosmoss

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles participe avec COSMOSS à la Semaine de Relâche et accepte de défrayer 75 \$. Qu'elle fixe un budget comme celui de 2023 pour une activité de glissade et de Feux d'artifice soit 1250 \$ (incluant boissons) durant la semaine de Relâche, soirée du samedi, le 2 mars.,. ...

RÉSO 21-24 PROGRAMME DE SOUTIEN POUR L'ENSEMENCEMENT

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles s'inscrive au Programme de soutien pour l'ensemencement des lacs et des cours d'eau pour une 8^e année pour un projet d'ensemencement de 4 000 \$.

Qu'elle désigne Mme Cindy Gallant, assistante technique et en son absence Mme Francine Beaulieu, directrice générale comme personne autorisée à agir en son nom et M. Luc Sirois responsable terrain.

Et qu'elle atteste que le plan d'eau est accessible gratuitement à tous les pêcheurs pendant toute la saison de pêche de l'espèce ensemencée.

RÉSO 36-24 PREMIERS RÉPONDANTS

Pour être assuré comme premiers répondants nos pompiers doivent avoir la couverture « Pompiers et premiers répondants » ce que la municipalité paie déjà pour la protection E au coût de 750 \$/année (100 000 \$ perte accidentelle incluant le décès).

Le Centre intégré de santé (CISSS) nous demande nos commentaires concernant l'entente à intervenir ainsi que la date prévue de mise en service.

Dans l'entente Point 3.1.2 St-Guy est inscrit dans notre territoire, le service de PR doit être en service 24/24 sur l'ensemble du territoire.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles signe l'entente de premiers répondants en retirant de l'entente la municipalité de Saint-Guy.

RÉSO 37-24 FEU VERT CLIGNOTANT – RENOUELEMENT DES CERTIFICATS D'AUTORISATION

La SAAQ administrait les autorisations pour l'utilisation du feu vert clignotant mais le 6 décembre 2023, la loi a été modifiée :

3. L'article 3 de ce règlement est modifié :

1^o par le remplacement de « la Société » et de « un certificat d'autorisation » par, respectivement, « l'autorité municipale » et « le certificat d'autorisation qui est prévu à l'annexe 1. » ;

La SAAQ nous a envoyé la liste de nos pompiers : Yves Caron, Richard Duchesne, Jonathan Leblanc-Breault et André-Bruno Rodrigue (à renouveler)

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles renouvelle les certificats des 4 pompiers en même temps, ils seront donc valides au 15 septembre qui suit la 2^e année de la date de sa délivrance.

RÉSO 39-24 CAMP DE JOUR – TARIFICATION 2024

Comme en 2023 il y a eu plus de 30 inscriptions ce qui a obligé la municipalité à engager une 3^e animatrice, malgré le fait qu'à chaque jour il y avait environ 20 enfants ou moins, ce que 2 animatrices auraient pu gérer.

Cette année un maximum de 20 enfants sera admis au camp de jour.

La municipalité a pris une décision afin de faire respecter les inscriptions et qu'elles soient prises au sérieux.

L'annonce du moment des inscriptions sera faite par envoi collectif à toute la population.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fixe pour l'été 2024, au Camp de jour, un tarif de 100 \$ / enfant pour la saison pour les résidents et 200 \$ / enfant / saison pour les non-résidents incluant le service de garde de 8 h à 9 h Am et de 16 h à 17 h Pm.

Sorties aux frais des parents.

Inscriptions payables immédiatement lors de l'inscription au bureau municipal en chèque ou en argent.

RÉSO 55-24 FÉLICITATIONS ET REMERCIEMENTS 36 ANS DE SERVICE - ÉRIC RIOUX, LIEUTENANT POMPIER

M. Éric Rioux a été engagé le 12-12-1987

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles félicite et remercie le pompier Éric Rioux, lieutenant pompier pour ses 36 ans de service au 12-12-2023.

La municipalité est très fière de l'avoir compter comme membre au sein de sa Brigade incendie pendant toutes ces années de loyaux services.

RÉSO 56-24 FÉLICITATIONS ET REMERCIEMENTS 20 ANS DE SERVICE – YVES CARON, CAPITAINE OFFICIER POMPIER

M. Yves Caron a été engagé le 15 avril 2004.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles félicite et remercie M. Yves Caron pour ses 20 années de service au sein de sa Brigade de sécurité incendie.

Son implication est d'une grande importance dans le succès de la Brigade,...

Et que la municipalité soumette sa candidature à la Médaille des pompiers pour services distingués à la Gouverneure générale.

RÉSO 60-24 OMH – REPRÉSENTANT

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles renomme M. Michel Dubé, conseiller sur le Conseil d'administration de l'OMH pour un autre mandat de 3 ans.

RÉSO 61-24 RENOUELEMENT ADHÉSION ASSOCIATION FORESTIÈRE - ARBRES

80 \$ pour l'adhésion payé dans la liste des factures du mois. Aucune essence spécifiée pour 2024 ; on demande la quantité de feuillus et de conifères.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles renouvelle son adhésion pour 2024 à l'Association forestière Bas-Laurentienne au coût 80 \$.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles commande 600 arbres auprès de l'Association forestière Bas-laurentienne soit 400 feuillus et 200 conifères.

RÉSO 63-24 FÊTE NATIONALE

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fasse une demande de subvention au Programme de la Fête nationale 2024.

Budget de 3 000 \$ pour activités à avoir lieu samedi le 22 juin ou dimanche le 23 juin (selon subvention) avec feu d'artifices, hot-dog, mini-golf ou Laser tag.

La Municipalité mandate Mme Cindy Gallant, assistante technique pour faire la planification des activités.

RÉSO 67-24 BASES DE BÉTON BARRIÈRE LEVANTE (GUÉRITE) – STATION DE LAVAGE

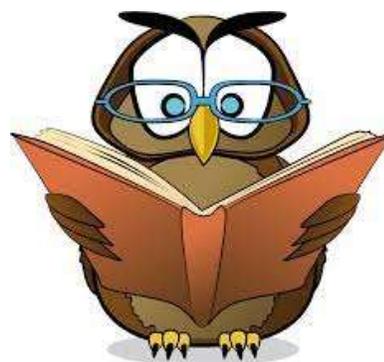
Que la Municipalité de Lac-des-Aigles procède à la fabrication de bases de béton (3) selon les plans reçus de la MRC et réalisés par General Tech Services inc. pour recevoir le Boitier de commande, la barrière et le pied de support nécessaires pour la Station de lavage.

Qu'elle mandate son contremaître, M. Yves Caron chargé de leurs réalisations.

RÉSO 69-24 ESPACES CLOS - FORMATION

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles inscrive M. Luc Caron, employé aux travaux publics à la Formation sur les Espaces clos (par l' APSAM ou autre).

Et lui rembourse les frais de déplacement, repas, ...



Correspondance (Décembre 2023 – Janvier - Février 2024)

1. Reçu un courriel que la 1^{ière} tranche du contrat de déneigement des routes du MTQ de 93 524.94 \$, sera déposé le 20 décembre 2023.
2. Le 21 décembre, reçu un courriel que notre Programmation de travaux version no 7 du Programme TECQ 2019-2024, a été acceptée par le MAMH et le ministère des Transports.
3. Reçu courriel de Luci Bossé qui transfère à Vicky Ouellet, la suite du groupe Pickleball.
4. Reçu courriel en c.c de nos assurances concernant le bri du pare-brise d'une citoyenne, que suite à leur enquête, « la responsabilité de la municipalité ne saurait être engagée. Notre enquête nous amène à conclure que l'assuré n'a commis aucune faute, car le véhicule était stationné dans l'emprise du chemin ». Dossier fermé.
5. Reçu l'information que le seuil d'appel d'offres public est de 133 800 \$ depuis décembre 2023.
6. Reçu courriel du Ministère des Transports nous informant que des travaux de nettoyage et balayage doivent être faits sur les ponts de la route du Rang Bédard et sur celui du Petit-3^e rang est. Le contremaître en a été informé.
7. Reçu du CISSS un remboursement de 1 095.11 \$ pour la formation Premiers répondants.
8. Reçu lettres (3) du MAMH concernant nos demandes au Volet 4, qu'étant donné le très grand nombre de projets le MAMH ne dispose plus des fonds nécessaires pour le financement de nouvelles initiatives et qu'il ne peut donner suite à nos demandes projets.
9. Reçu de EXSO un chèque de 255.42 \$ comme redevance pour service de la borne de recharge pour la période du 01-10-2021 au 30-09-2023 (2 ans).
10. Reçu par courriel une demande de la Maison des Jeunes, à l'effet de ne pas envoyer trop de neige sur le skatepark, car il sera inauguré. D'envoyer la neige sur le jardin.
11. Reçu le 6 février de la MRC un dépôt direct de 1 746.53 \$ soit 476.29 \$ pour constat d'infraction et 1 270.24 \$ pour formation pompier.
12. Reçu le 20 février de la MRC un dépôt direct de 20 602 \$ soit 1 153.61 \$ pour 2^e éolien BSL, 10 281.69 \$ pour 2^e carrière-sablière et 91 66.70 \$ pour formation pompier.
13. Du MTQ dépôt de la 2^e tranche de 73 148.73 \$ à être déposé le 1^{er} mars.
14. Lettre de la CAUREQ aucune redistribution étant donné la marge de manœuvre nécessaire pour assurer les intérêts du service. (En 2023 reçu aucune non plus)
15. Hydro-Québec nous informe que prochainement des travaux de maîtrise de la végétation auront lieu vis-à-vis le 18, chemin des Chalets et 3, Bélanger.
16. Par courriel reçu un CV d'une consultante en gestion municipale.
17. Reçu lettre du MAMH par courriel le 27 février, le ministère réitère son offre pour aider et soutenir les municipalités dans leur interaction avec les différents acteurs incluant la population. Il organisera une rencontre de l'ensemble des municipalités de la région. Les modalités de la rencontre nous seront communiquées prochainement.
18. L'ADMQ organise une formation d'une journée le 16 mai à RDL sur les renseignements personnels (Loi 25) et Rôles des acteurs municipaux et les limites de leurs rôles. Coût de 385 \$ + taxes = 442.65 \$. La DG s'informerera pour du covoiturage

Date de versements de taxes annuelles 2024 (sauf mises à jour)

1^{er} versement : 09 février 2024

2^e versement : 9 mai 2024

3^e versement : 7 aout 2024

Médaille des pompiers pour services distingués

La municipalité de Lac-des-Aigles désire féliciter officiellement le directeur du service incendie, Caserne 45, M. Jonathan Leblanc-Breault, pour avoir obtenu la médaille de la gouverneure générale pour ses 20 ans de services distingués.

Félicitation 😊



Photographe : Tania Khan

Demande d'aide aux commerces Garage Éric Rioux



Photographe : Tania Khan

La municipalité a reçu une demande, du Garage Éric Rioux, d'aide aux commerces qui serait utilisé pour de la formation et l'installation d'un nouveau lift.

1° Réparation de véhicules électriques et 2° Achat d'équipement « Lift » et formation. Projet total de 55 000 \$.

Nous félicitons Garage Éric Rioux pour avoir reçu une subvention de 10 000 \$ de la municipalité de Lac-des-Aigles.

Bon succès dans votre entreprise.

Québec  ÉCONO LOGIS 

Services gratuits en efficacité énergétique

TABLEAU DES SEUILS DE REVENUS AVANT IMPÔT 2023-2024

Nombre d'occupant	Revenu Total
1 personne	34 400\$
2 personnes	68 500\$
3 personnes	90 000\$
4 personnes	112 000\$
5 personnes et +	117 000\$

Nombre d'occupants: incluant toutes les personnes (Adultes et enfants) qui habitent ensemble ou qui occupent le même logement.

Pièces justificatives: Avis de cotisation Revenu Québec (ligne 199) ou Avis de cotisation Revenu Canada (ligne 150) ou Carnet d'aide sociale ou Relevé d'assurance emploi ou Avis de supplément de revenu garanti ou Avis de détermination du crédit d'impôt solidarité.

L'organisme autorisé: **Expertbatiment Services-Conseils Inc.**
1-844-303-7333

Transition énergétique Québec (TEQ) Octobre 2023

Obtenez un service simple et gratuit !

Le programme Éconologis vous permet :

- ❄️ d'obtenir de judicieux conseils en économie d'énergie ;
- ❄️ de bénéficier de matériels écoénergétiques gratuitement ; (les poêles DEL, pomme de douche à débit réduit, isolation des portes et fenêtres, etc.)
- ❄️ d'augmenter votre confort à la maison !

Pour vous inscrire
1 844 303-7333
expertbatiment.ca/econologis




ÉCONO LOGIS   EXPERTBATIMENT.CA

EXPERTBATIMENT est le prestataire de services choisis par appel d'offres par le gouvernement du Québec pour offrir le programme Éconologis.

L'hiver est une saison magique, mais ça représente parfois des factures d'énergie élevée.

Heureusement, le programme GRATUIT en efficacité énergétique **Éconologis** du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs est toujours disponible.

Cette année, **le programme offre une plus grande accessibilité qu'auparavant**. En effet, le seuil de revenu maximal du ménage pour avoir droit au programme ont été revue à la hausse. (Voir tableau en annexe).

Le programme inclus :

- Le calfeutrage des fenêtres
- L'installation de coupe-froids aux portes
- L'isolation des prises électriques
- L'installation d'une pomme de douche à débit réduit
- L'ajout d'un aérateur aux robinets
- Le remplacement de vieux thermostats par des thermostats électroniques (Sous certaines conditions)
- Et d'excellents conseils personnalisés en efficacité énergétique.

Le conseiller remet gratuitement du matériels écoénergétique tel que :

- Thermomètre / Hygromètre
- Veilleuse de nuit
- Minuterie
- Sablier de douche
- Thermomètre pour réfrigérateur ou congélateur

Voici un lien FACEBOOK qui explique brièvement en quoi consiste la visite ECONOLOGIS :

<https://www.facebook.com/Expertbatiment.ca/posts/pfbid0pxyioG5Ywgg2spnQjszBwFMyNm3UEbvL5iBzB7Liec37Sypi8Zi998nbs3aP8Rvw/>

D'autre part, Voici un lien de l'une des annonces du gouvernement du Québec qui est diffusée sur Météo média et Salut Bonjour.

<https://drive.google.com/file/d/1ZHA0jOTJcK4c1UTOdzVYK05Senh8PssY/view?usp=sharing>

Il y aura également une insertion dans les envois pour les bénéficiaires de l'aide sociale.

PROTÉGEZ-VOUS DE LA FRAUDE PAR CARTES DE PAIEMENT !



De nombreuses fraudes sont effectuées grâce aux informations volées de cartes de crédit ou de débit. Les fraudeurs opèrent à l'aide de complices et ont recours à différentes techniques — l'hameçonnage, le piratage informatique, l'extorsion — dans le but d'obtenir votre numéro de carte de crédit, le numéro d'identification personnel (NIP), sa date d'expiration ainsi que le numéro de vérification (code CVV).

Ne facilitez pas la vie aux fraudeurs :

- Lors d'une transaction, cachez votre NIP du regard d'autrui. Glissez vous-même votre carte dans le terminal de paiement, ne la perdez jamais de vue.
- Choisissez un NIP robuste (qui sera difficile à deviner) :
 - N'utilisez aucun renseignement personnel (ex. : date de naissance);
 - Mémorisez-le (assurez-vous qu'il ne figure sur aucun document);
 - Changez-le régulièrement.
- Ne prêtez pas votre carte de paiement (n'en divulguez jamais le NIP).
- Ne laissez aucun effet personnel dans votre véhicule (ex. : porte-monnaie).
- Gardez sur vous uniquement les cartes dont vous avez vraiment besoin.
- Vérifiez vos relevés de comptes bancaires et de cartes de crédit :
 - Contestez immédiatement tout achat qui vous est inconnu ;
 - Signalez toute situation qui vous semble inhabituelle au marchand, à votre institution financière ou à un service de police.
- Signalez immédiatement la perte ou le vol d'une carte de paiement auprès de la société émettrice.
- Méfiez-vous des courriels ou textos qui prétendent provenir de votre institution financière ou de la société émettrice de la carte de paiement et qui demandent des renseignements bancaires ou personnels.
- Détruisez, de façon sécuritaire, les cartes expirées et celles qui ne vous servent plus.

Vous êtes un commerçant ?

- Méfiez-vous des achats d'équipements par téléphone, surtout lorsqu'il s'agit de marchandises de grande valeur. Validez l'identité du détenteur de la carte de crédit à l'aide d'une pièce d'identité.

POUR OBTENIR DE L'AIDE OU SIGNALER UNE FRAUDE

Dénoncez l'incident auprès du service de police qui dessert votre municipalité :

- Sûreté du Québec : 9-1-1
- Municipalités non desservies par le 9-1-1, composez le : 310-4141 ou *4141 (cellulaire)
- Service de police local.

Signalez l'incident au Centre antifraude du Canada, par téléphone au 1 888 495-8501 ou en visitant le www.antifraudcentre-centreantifraude.ca.

Éclipse solaire partielle du lundi, 8 avril 2024

Le lundi 8 avril, une éclipse solaire totale pourra être observée dans le sud du Québec, ainsi qu'aux Îles-de-la-Madeleine. Au nord du corridor d'éclipse totale, dont au Bas-Saint-Laurent, l'éclipse sera partielle, à plus de 90% durant l'après-midi du 8 avril. Le phénomène pourrait attirer la curiosité, de par la pénombre relative qui sera observable pour les automobilistes et les gens qui seront à l'extérieur.

Bulletin d'information

Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie (DRSCSI) du Bas-Saint-Laurent 2024

À titre d'exemple, à Rimouski, il est prévu que l'éclipse débute à 14h22, atteigne son maximum à 15h32 et se termine à 16h40. Les gens à l'ouest de la région (La Pocatière et Rivière-du-Loup) verront l'éclipse commencer et se terminer plus tôt que les gens situés plus à l'est (Amqui et Matane). Pour davantage de détails : Éclipse Solaire Totale

Santé oculaire

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) recommande d'éviter d'observer l'éclipse solaire à l'œil nu sans protection, car cela cause des dommages aux yeux de manière permanente. **Cette recommandation s'applique pour l'ensemble des régions du Québec, dont le Bas-Saint-Laurent et pour la durée totale de l'éclipse.** Les lunettes de soleil classiques (verres fumés) ne constituent pas une protection adéquate.

Si toutefois des activités sont organisées pour observer l'éclipse solaire, les méthodes qui sont jugées sécuritaires par le MSSS sont :

Moyen d'observation indirecte :

- L'utilisation d'une boîte à éclipse solaire
- Observation à travers une ouverture : la lumière du soleil qui passe à travers une ouverture projette au sol l'image de l'éclipse. En étant dos au soleil, on peut par exemple croiser les doigts d'une main par-dessus ceux de l'autre et regarder au sol, les espaces entre vos doigts projeteront plusieurs petits croissants pendant les phases partielles et des anneaux pendant la phase de totalité. Il est également possible d'utiliser des objets de tous les jours comme un carton perforé ou une louche.
- Visionnement sur internet

Moyen d'observation directe :

- Des lunettes de protection conçues spécialement pour observer une éclipse, conformes à la norme ISO 12312-2 :2015, doivent être utilisées. S'assurer que les lunettes sont en bon état (ne pas utiliser de lunettes en mauvais état).
- Durant la phase totale : l'observation de l'éclipse à l'œil nu est possible, mais uniquement pendant la phase totale (dont la durée peut varier de moins d'une minute jusqu'à 3 minutes 30 secondes selon les régions).

Une supervision devrait être offerte auprès des jeunes et des personnes non autonomes pour s'assurer qu'elles respectent ces conditions en tout temps.

En cas de trouble de vision ou de douleur oculaire après l'observation de l'éclipse, consultez un optométriste ou un médecin sans tarder. En cas de doute, appelez Info-Santé. securite.civile01@msp.gouv.qc.ca 418-727-3589

Évaluation des enjeux

Un sous-comité de l'OSCQ composé de différents ministères et organismes est en place pour évaluer les enjeux en lien avec l'éclipse. Par exemple, la période de l'éclipse correspond à l'heure du transport scolaire et peut occasionner des enjeux liés à la surveillance des élèves qui seront à l'extérieur.

Les déplacements du Bas-Saint-Laurent vers le corridor de totalité dans le sud du Québec ou au Nouveau-Brunswick pourraient varier en fonction des conditions météorologiques.

Si un rassemblement associé à une activité d'observation est prévu dans votre municipalité, il est pertinent d'en faire part à votre conseiller en sécurité civile.

Pour en savoir plus

Un comité indépendant regroupant des spécialistes en astronomie et vulgarisation scientifique est en place. Plus de détails sont disponibles au lien suivant : <https://www.eclipsequebec.ca/>.

Si vous avez des questions ou des enjeux en lien avec cet événement, n'hésitez pas à contacter votre conseiller en sécurité civile.



1. Laver vos embarcations et TOUS vos équipements nautiques.

Pour trouver la station de lavage reconnue la plus près de votre point d'eau:



La méthode est simple : **INSPECTER – RETIRER – VIDER – LAVER – RÉPÉTER**

2. Vous devez vous procurer une autorisation avant de mettre votre embarcation à l'eau, qu'elle soit motorisée ou non.

Voici les trois types d'autorisations et la manière de les procurer :

Type d'autorisation	(A) Preuve de lavage	(B) Carte annuelle	(C) Certificat d'autorisation à la navigation
Document émis	Coupon imprimé avec un code QR à une station de lavage reconnue	Carte annuelle émise par la poste donnant accès à un nombre illimité de preuves de lavage journalier	Formulaire signé par la municipalité accompagné d'une vignette
Clientèle admissible	Résidents ¹ et non-résidents de la MRC de Témiscouata	Résidents ¹ et non-résidents de la MRC de Témiscouata	Résidents de la MRC de Témiscouata ^{1,2}
Types d'embarcations admissibles	Motorisée et non-motorisée	Motorisée	Motorisée et non-motorisée
Comment obtenir l'autorisation	En nettoyant l'embarcation à une station de lavage reconnue	En se rendant sur le portail de paiement en ligne ³	En se rendant au bureau municipal durant ses heures d'ouverture
Condition pour obtenir l'autorisation	En nettoyant l'embarcation selon les règles indiquées à la station de lavage reconnue	En s'engageant à utiliser la carte annuelle seulement avec l'embarcation concernée et en nettoyant l'embarcation selon les règles indiquées à la station de lavage reconnue	En s'engageant à laisser son embarcation sur un même plan d'eau durant toute la saison
Période de validité de l'autorisation	Valide pour un maximum de 8 jours. L'embarcation devra à nouveau être lavée avant d'entrer à nouveau sur un plan d'eau	Prend fin au 31 décembre de l'année en cours ou en cas de non-respect des conditions d'émission de la carte annuelle	Prend fin au 31 décembre de l'année en cours ou en cas de non-respect des conditions d'émission du certificat d'autorisation à la navigation

3. Tarif des autorisations (par embarcation) :

Tarifs des autorisations (par embarcation)	Résidents ²	Non-résidents
NAVIGATION ANNUELLE		
Certificat d'autorisation à la navigation – embarcation motorisée (avec vignette)	50 \$	s.o.
Certificat d'autorisation à la navigation – embarcation non-motorisée (avec vignette)	0 \$	s.o.
<i>Les certificats d'autorisation à la navigation sont pour les résidents seulement qui mettent leur embarcation à l'eau avant le 1^{er} juin ou qui ont un quai permanent sur un lac.</i>		
Carte annuelle (1 lac) – pour embarcation motorisée seulement	50 \$	250 \$
Carte annuelle (2 lacs et +) (sauf les lacs de Pohénégamook) – pour embarcation motorisée seulement	100 \$	400 \$
<i>Les cartes annuelles sont pour les navigateurs qui entrent et sortent régulièrement d'un lac et qui doivent laver leur embarcation plus d'une fois dans la saison.</i>		
NAVIGATION PONCTUELLE		
Preuve de lavage – embarcation motorisée	25 \$	50 \$
Preuve de lavage – embarcation non-motorisée	0 \$	0 \$
<i>Une fois lavée, vous avez 24h pour mettre à l'eau votre embarcation. La preuve de lavage pour une utilisation ponctuelle est valide pendant 8 jours (192 h) au total, entre le moment du lavage et de la sortie de l'eau.</i>		

Pour plus d'information : <https://mrctemiscouata.qc.ca/moulezebree>

Ou à votre municipalité : info@lacsaignes.ca ou tania@lacsaignes.ca

RIDT – COMMUNICATIONS

SUIVI DES COMMUNICATION AUX MUNICIPALITÉS

La RIDT va lancer cette année une campagne de sensibilisation sous le thème « **Parce que chaque geste compte !** ». Celle-ci vise à sensibiliser davantage les usagers des 19 municipalités à l'importance d'une gestion responsable de leurs matières résiduelles grâce à l'utilisation des services mis en place.

Dans cette campagne d'éducation populaire, la collaboration des municipalités et des différents acteurs sera essentielle à sa réussite. Au Témiscouata, la GMR est plus que jamais une responsabilité partagée entre la RIDT, les municipalités, mais surtout les citoyens et entreprises. Ceux-ci ont besoin d'être informés, conscientisés et responsabilisés.

Où en sommes-nous rendus au niveau de la transmission d'informations entre la RIDT et les municipalités ?

Durant l'année 2023, la transmission de l'information émanant de la RIDT par les municipalités s'est grandement améliorée. Voici un sommaire de l'état de la situation.

BULLETTIN MUNICIPAL

La plupart des municipalités du Témiscouata (17/19) possèdent un journal ou un bulletin municipal envoyé par la Poste aux citoyens. Une quasi-totalité des bulletins municipaux (16/17) est également disponible en version numérique sur les sites des municipalités. Certaines municipalités conservent leurs versions numériques bien classées sur plusieurs années, d'autres ne conservent que la dernière édition. L'idéal serait de conserver au moins toutes celles de l'année en cours et de la dernière année (deux ans).

5 municipalités publient de 9 à 12 éditions/année

4 municipalités publient de 5 à 7 éditions/année

6 municipalités publient 4 éditions/année

2 municipalités publient 1 édition/année (tentative de relance)

2 municipalités ne publient aucune édition/année (manque de ressource)

En 2023, on a pu observer une multiplication des publications de la RIDT dans tous les bulletins municipaux. (7/19) municipalités transmettent à leurs citoyens l'entièreté des communications mensuelles de la RIDT (en vrac). D'autres (4/19) reprennent pour leurs citoyens une bonne part des informations de la RIDT entre 6 à 21 publications. Une autre part (6/19) choisit les articles qui leur semblent plus pertinents pour leur population entre 1 à 3 publications, alors que les dernières (2/19) ne sont pas en mesure de faire quoique ce soit en l'absence d'un journal municipal. Certaines font preuve d'initiative et peuvent simplement s'inspirer des sujets pour faire leur propre rédaction.

FACEBOOK

Toutes les municipalités possèdent une page Facebook pour leur communauté. En 2023, une majorité de celles-ci (11/ 19) ont publié ou partagé sur leur page des informations de la RIDT.

2 municipalités de 5 publications ou repartage

4 municipalités de 4 publications ou repartage

2 municipalités de 3 publications ou repartage

2 municipalités de 2 publications ou repartage

1 municipalité de 1 publication (en vrac)

8 municipalités de 0 publications ou repartage

Les municipalités auraient grand intérêt à s'abonner et à suivre le « **RIDT Environnement** » et à repartager dans leur communauté Facebook les sujets jugés pertinents au bénéfice de leur population.

WEB

Toutes les municipalités possèdent un site web. Si six méritent une cote A, quatre auraient besoin de légères corrections, sept seraient à revoir en partie pour être rafraîchis et deux devraient être complètement refais.

14 sites présentent un onglet RIDT et/ou GMR

9 sites présentent un hyperlien vers le Facebook de leur municipalité

13 sites présentent un hyperlien vers le « **ridt.ca** »

2 sites seulement présentent un hyperlien vers le « **RIDT environnement** ».

INFO BIBLIO DÉCEMBRE 2023

Nouveaux Livres achetés depuis la dernière parution du journal

Pour les adultes

<i>Nouveauté</i>		
Série-seul ou suite	Titre du volume	Auteur
Tome 1-2	Les sœurs Sénécal	Isabelle Hébert

Pour les enfants

<i>Nouveauté</i>		
Série-seul ou suite	Titre du volume	Auteur
Tome 12	Bine	Daniel Brouillette
Tome 10	Lucie la moufette qui pète	Shallow et vannara
Tome 1-2-3	Les super chiens	Dav Pilkey
Tome 1-2-3	Florian Percemyster	Vincent DesForêts
MICRO BIG	Frimousse aime patiner	Richard Petit
MICRO BIG	Pupu aime les mouches	Richard Petit
Tome 1 à 4	Mam'zelle Lili-Rose	Louis Laforce
Tome 1 à 3	Girlz	Mylène Fortin

CONCOURS :

Le sentier des contes

Vu le grand succès de ce concours et à la demande de plusieurs parents, le sentier des contes sera encore d'actualité ce printemps. Il débutera le 03 mars et se terminera le 22 juin. Les enfants auront la chance de gagner un des quatre vélos de montagne pour les 5-12 ans et deux vélos d'équilibre pour les 0-5 ans. Ces prix seront tirés au hasard parmi les 4 bibliothèques participantes : *Biencourt, Lac-des-Aigles, Lejeune et Squatec.* D'autres prix : gourde, casques de vélo et ballon seront tirés dans chacune des bibliothèques. Les prix seront d'une valeur de plus de **\$2,000.00.**

Les défis que certains enfants devaient réaliser seront bien entendus différents du printemps 2023. Ce concours est rendu possible grâce au comité d'éveil à lecture et à l'écriture et à la maison de la famille du Témiscouata qui ont participé à organiser un pont payant fait à Squatec à l'automne dernier.

DU 21 FÉVRIER AU 27 MARS CONCOURS DE PÂQUES



COUREZ LA CHANCE DE GAGNER LE LAPIN DE PÂQUES DE 2 PIEDS DE HAUTEUR EN CHOCOLAT D'UNE VALEUR DE \$60.00.

À chacune de vos visites (grands et petits abonnés) il vous suffit de remplir un coupon de participation. Le tirage aura lieu lors de l'animation du conte de Pâques le 27 MARS.

ANIMATION DE PÂQUES

Mercredi le 27 mars de 18h30 à 19h30

Le conte sera suivi d'un bricolage, de collation aux couleurs du printemps et de prix de présence.

Bienvenue à tous !

Le comité de la bibliothèque vous souhaite un bon Printemps.

RÉSULTAT DU TIRAGE DES DONS VOLONTAIRES POUR LA FABRIQUE

Décembre 2023 : La gagnante des dons volontaires de la fabrique de Lac-des-Aigles pour septembre est **Mme Pauline Beaulieu** au montant de **430.00\$**. Félicitation 😊

Janvier 2024 : La gagnante des dons volontaires de la fabrique de Lac-des-Aigles pour septembre est **M. Serge Dumont** au montant de **437.50\$**. Félicitation 😊

Février 2024 : La gagnante des dons volontaires de la fabrique de Lac-des-Aigles pour septembre est **M. Jocelyn Michaud** au montant de **410.00\$**. Félicitation 😊

Rencontre de relance club âge d'or de Lac-des-Aigles



10 conseils pour prévenir les incendies

Avertisseur de fumée : Installez un avertisseur de fumée par étage, y compris au sous-sol. Préférez un modèle à cellule photoélectrique qui déclenche moins d'alarmes inutiles. Changez-le selon la date de remplacement indiquée sur le boîtier par le fabricant.

Plan d'évacuation en cas d'incendie : Repérez deux issues possibles. Identifiez un point de rassemblement situé à l'extérieur et avisez tous les occupants de la résidence. Répétez les gestes à poser lors d'une évacuation en cas d'incendie avec tous les occupants.

Comment évacuer votre résidence : Fermez les portes derrière vous pour empêcher la propagation des flammes et de la fumée dans les autres pièces ou dans les autres logements. Composez le 9-1-1 une fois à l'extérieur de votre domicile.

Articles de fumeur : Ne jetez pas de mégots dans les pots de fleurs ou sur le paillis. Déposez les mégots dans un contenant métallique.

Source de chaleur : Éloignez les rideaux et les meubles à au moins 10 cm des radiateurs ou des plinthes électriques ou de toute autre source de chaleur.

Électricité : Confiez l'installation électrique de votre domicile à un maître électricien. Utilisez des appareils électriques homologués au Canada et portant les sigles CSA et ULC.

Monoxyde de carbone : Installez un avertisseur de monoxyde de carbone si vous avez un garage attenant à votre domicile ou si vous utilisez des appareils de chauffage ou de cuisson non électriques. Suivez les normes du fabricant pour l'installation de votre avertisseur de monoxyde de carbone.

Prévenir les feux de cuisson : Surveillez constamment les aliments qui cuisent et utilisez une minuterie. Ne chauffez jamais d'huile dans un chaudron pour faire de la friture, peu importe le type de chaudron ; utilisez une friteuse thermostatique.

Ramonage des cheminées : Confiez l'inspection et le ramonage de votre cheminée à un expert, une fois par année, avant la période du chauffage. Ce conseil est également de mise pour les tuyaux d'évacuation des foyers à granules.

Cendres chaudes : Laissez refroidir les cendres chaudes à l'extérieur dans un contenant métallique muni d'un couvercle également en métal. Attendez au moins sept jours avant de les transvider dans le bac à déchets.

En mai, on souligne, au Québec, le Mois de l'arbre et des forêts. De nombreuses activités valorisant l'arbre, les forêts et leurs bienfaits ont lieu un peu partout à travers la province. Parmi ces activités, il y a plusieurs distributions de jeunes pousses d'arbres gracieusement offertes par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts.

DISTRIBUTION D'ARBRES

SAMEDI LE 18 MAI

8H00 À 10H00

LIEU : GARAGE MUNICIPAL, 13 RUE BÉLANGER



LETTRE DE REMERCIEMENT À TOUS

Les directeurs de l'association de l'ensemencement du lac remercient toute la population pour la solidarité et le soutien apportés durant le tournoi de pêche blanche de janvier 2024. Grâce à votre encouragement 1661 inscriptions ont été prises et 190 cartes vendues. Merci à tous les généreux et nombreux commanditaires, nos bénévoles, c'est grâce à vous si cette activité peut encore se dérouler. La participation a dépassé nos attentes, parents et amis étaient au rendez-vous ainsi que dame nature pour cette activité familiale hivernale.

ENCORE UNE FOIS MERCI...

Régis-Bérubé, Daniel-Beaulieu, Luc-Sirois, Briand-Bérubé, Yves-Beaulieu, Mike-Lepage, Alexis-Pelletier, Steven-Lévesque, Yves-Caron, Luc-Caron, Frederick-Roy



Tiramisù vanillé aux fraises

LES INGRÉDIENTS DE LA RECETTE

- 300 g de fraises
- 1 gousse de vanille
- 18 biscuits à la cuillère
- 4 œufs
- 50 g de cassonade + 40 g pour les finitions (type La Perruche)
- 50 g de sucre vanillé (type Béghin Say)
- 250 g de mascarpone
- 25 cl de coulis de framboises



LA PRÉPARATION DE LA RECETTE

1. Fendre la gousse de vanille puis la gratter et la mélanger au mascarpone.
2. Casser les œufs en séparant les blancs des jaunes.
3. Fouetter les jaunes avec la cassonade et le sucre vanillé, puis avec le mascarpone.
4. Battre les blancs en neige ferme, puis les incorporer délicatement à la préparation précédente.
5. Couper les fraises en deux ou en quatre suivant leur grosseur et les ajouter à la crème.
6. Humecter les biscuits de coulis de framboise.
7. Tapisser le fond des verres de biscuits imprégnés de coulis de framboise, puis couvrir d'une couche de crème aux fraises.
8. Poser à nouveau des biscuits et couvrir encore de crème aux fraises.
9. Laisser les tiramisù au réfrigérateur au moins 2 heures afin qu'ils raffermissent.
10. Au moment de servir, les saupoudrer de cassonade.

INFOS PRATIQUES

- Nombre de personnes 4
- Temps de préparation 15 minutes
- Temps de réfrigération 2 heures
- Degré de difficulté Facile
- Coût Abordable



Bienvenue à notre nouvelle éducatrice, **Jennyfer Chagnon** qui a réussi son court d'éducatrice à l'enfance et accompagnera Manon Bourgoïn pour s'occuper de vos petits mousses.

CPE les Calinours

Situé au 75 rue Principale à Lac-des-Aigles

Heure d'ouverture :	Lundi	7h00 à 17h00
	Mardi	7h00 à 17h00
	Mercredi	7h00 à 17h00
	Jeudi	7h00 à 17h00
	Vendredi	7h00 à 16h00

Pour information : 418-779-2300 poste 20



TARIFS POUR LA LOCATION DES LOCAUX MUNICIPAUX

Salle communautaire - 75, rue Principale (sous-sol)

Capacité de 160

125 \$ / location

et 25 \$/hre pour le ménage **s'il y a lieu.**



Pour réserver : Téléphoner au 418 779-2300 poste 11 ou par courriel à tania@lacdesaigles.ca

Pavillon du lac - 5 rue du Quai

Capacité de 209

175\$ / location

et 25 \$/hre pour le ménage **s'il y a lieu.**

5.50 \$ / poche de granules

Important : La consommation d'alcool est interdite dans nos salles à moins d'obtenir un permis de réunion auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec. L'obtention des permis nécessaires est la responsabilité du locataire.



Pour réserver : Téléphoner au 418 779-2300 poste 11 ou par courriel à tania@lacdesaigles.ca

Local du Centre des loisirs Diane Roy - 3 rue Sirois

- Capacité de 60

- **125 \$ / location (Avril à Novembre)**

- et 25 \$/hre pour le ménage **s'il y a lieu**



Pour réserver : Téléphoner au 418 779-2300 poste 11 ou par courriel à tania@lacdesaigles.ca

Accès Internet Wi-Fi et téléphones dans chaque chalet

PARC NATURELLES - POUR LOCATION

✓ Deux (2) chalets toutes saisons (style Chalet suisse)

✓ Six (6) terrains de camping avec tous les services.

Veillez contacter Mme Pauline Beaulieu, gestionnaire au 418 779-2739



BIENVENUE CHEZ NOUS !

Heures d'ouverture : Maison des Jeunes "La Piôle"

Dimanche : Fermé

Lundi : Fermé

Mardi : 18 h 00 à 21 h 00
11 à 17 ans

Mercredi : 18 h 00 à 21 h 00
11 à 17 ans

Jeudi : 18 h 00 à 21 h 00
12 à 17 ans

Vendredi : 18 h 00 à 22 h 00
12 à 17 ans

Samedi : 18 h 00 à 22 h 00
12 à 17 ans

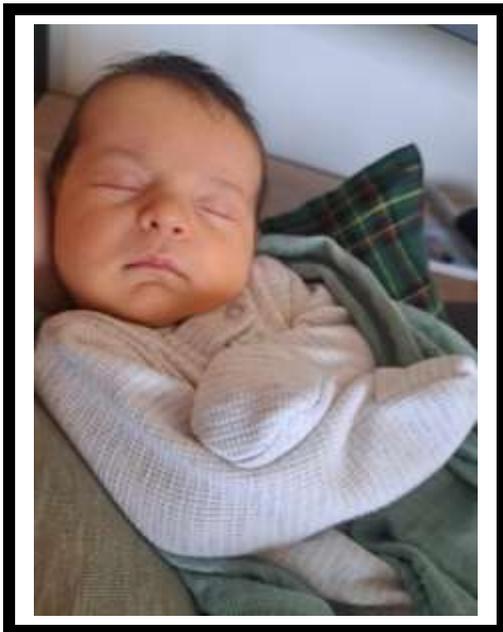


Bienvenue aux jeunes de 12 à 17 ans ! ☺

Avis aux parents d'un nouveau-né ☺

La municipalité de Lac-des-Aigles offre aux parents un certificat cadeau au montant de **100.00\$** à utiliser au *Dépanneur chez Carolie*.

N'hésitez pas à nous faire parvenir une photo de votre Nouveau-née que nous afficherons dans le prochain journal municipal.



Bébé Florence Dubé

Née le 5 février 2024

A 16h33

Poids à la naissance 8 lbs et 9 oz

Mon papa s'appelle Tommy Dubé

Ma maman s'appelle Kim Boucher

Calendrier des événements à venir en 2024 à Lac-des-Aigles

Vendredi, le 29 mars	Bureau fermé - Vendredi saint
Dimanche, 31 mars	Pâques
Lundi, le 1er avril	Bureau fermé - Lundi de Pâques
Mercredi, le 3 avril	Réunion du conseil
Lundi, le 6 mai	Réunion du conseil
Samedi, 18 mai	Distribution D'arbres (Garage) 8h à 10h
Lundi, le 20 mai	Bureau fermé - Journée nationale des Patriotes
Lundi, le 3 juin	Réunion du conseil



HORAIRE - BUREAU MUNICIPAL **73, rue Principale, Lac-des-Aigles, G0K 1V0**

Lundi :	8 h 00 à 12 h 00 - 13 h 00 à 16 h 00
Mardi :	8 h 00 à 12 h 00 - 13 h 00 à 16 h 00
Mercredi :	8 h 00 à 12 h 00 - 13 h 00 à 16 h 00
Jeudi :	8 h 00 à 12 h 00 - 13 h 00 à 16 h 00
Vendredi :	8 h 00 à 12 h 00 - Fermé

FERMÉ VENDREDI
SAINT LE 29 MARS ET
LUNDI LE 1ER AVRIL
JOYEUSE PÂQUES



Pour informations : 418 779-2300 poste 24 et à info@lacdesaigles.ca



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE **ISABELLE - BEAULIEU**

75, rue Principale, Lac-des-Aigles, G0K 1V0

Lundi : 13 h 30 à 15 h 00
Mercredi : 18 h 30 à 20 h 00

Pour informations : 418 779-2300 poste 17

Membres du conseil municipal et leurs dossiers assignés

Monsieur Pierre Bossé, Maire : dossiers MRC, gestion interne & la Route des Monts Notre-Dame
Monsieur Michel Dubé, conseiller siège 1 : Comité de la bibliothèque, comité d'urbanisme (CCU), Office municipal d'habitation (OMH), travaux publics & suppléant à la RIDT
Monsieur Serge Demers, conseiller siège 2, pro-maire : Association de la Vallée des Lacs (ADVL), Corporation développement (CDL) & Réserve Duchénier
Madame Vicky Ouellet, conseillère siège 3 : Maison des Jeunes, Matières résiduelles (RIDT), Patrimoine, sécurité incendie & Réserve Duchénier
Monsieur Luc Sirois, conseiller siège 4 : Loisirs, sécurité incendie & travaux publics
Monsieur Simon Bois, conseiller siège 5 : Loisirs & ressources humaines
Madame Josée Sirois, conseillère siège 6 : Comité d'urbanisme (CCU), ressources humaines & Route des Monts Notre-Dame

Employés municipaux

Mme Francine Beaulieu	<i>Directrice générale</i>	418 779-2300 p. 24
Mme Alyson Lavoie	<i>Adjointe Administrative</i>	418 779-2300 p. 13
Mme Tania Khan	<i>Aide au secrétariat</i>	418 779-2300 p. 11
Mme Cindy Gallant	<i>Assistante technique</i>	418-779-2300 p. 13
M. Julien Colpron-Tremblay	<i>Inspecteur municipal (jeudi Am)</i>	418 779-2300 p. 13
Mme Pauline Beaulieu	<i>Gestionnaire du Parc Natur'Ailes</i>	418 779-2739
M. Jonathan Leblanc-Breault	<i>Directeur du Service Incendie</i>	418-509-8223
M. Yves Caron	<i>Contremaître & Capitaine Pompier</i>	418-730-2859
M. Berthier Beaulieu	<i>Responsable des réseaux Aqueduc et Égout</i>	418-779-2300 p. 15
M. Luc Caron	<i>Préposé aux travaux publics</i>	
Mme Chantal Corbin	<i>Préposée à l'entretien (73 et 75, rue Principale)</i>	
Mme Lise Leblanc	<i>Responsable de la bibliothèque</i>	418-779-2300 p. 17

☺ Magnifique printemps à toutes et à tous ☺

